



**PÔLE AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
BIODIVERSITÉ**
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

PÔLE DE RECHERCHE **AGRICULTURE ENVIRONNEMENT BIODIVERSITÉ**



**AAP Ateliers Scientifiques
Structurants 2026**



Appel à projets pour l'organisation d'Ateliers Scientifiques Structurants · Notice ·

Date limite de soumission : 23 octobre 2025

CONTEXTE

Dans le cadre de la structuration du Pôle AEB, nous souhaitons utiliser une partie du budget de fonctionnement du Pôle pour financer des projets d'ateliers visant au niveau du Pôle AEB à (i) des animations scientifiques transverses sur un thème d'intérêt ou de prospective ou (ii) des ateliers/workshop visant à la structuration future de domaines d'intérêt potentiel pour le Pôle.

Cet appel est coordonné par la direction du Pôle de recherche AEB et chaque proposition devra impliquer au moins deux unités en rattachement Principal au Pôle AEB. Le soutien financier sera dédié à l'organisation d'ateliers scientifiques se déroulant en 2026.

Il n'y aura qu'un seul appel à candidature pour des événements se déroulant entre le 15 février 2026 et le 31 décembre 2026.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

Les porteurs de projets rempliront le formulaire de demande et le transmettront au directeur de leur structure de recherche pour signature.

Le directeur de la structure de recherche classera, si besoin, les demandes puis les enverra par mail à pole-aeb-dir@umontpellier.fr avant le 23 octobre 2025. Chaque demande constituera un seul fichier pdf intitulé « Acronyme Laboratoire_nom du porteur ».

Le bureau exécutif du pôle AEB évaluera les dossiers et établira un classement. Les résultats seront communiqués aux porteurs et directeurs de laboratoire. Le financement sera mis à disposition et devra être utilisé avant la clôture financière de décembre 2026. Aucun report de crédits ne sera possible.

MONTANT DU FINANCEMENT

Le montant du financement alloué ne pourra pas dépasser 3 000 € par demande.

En cas de demandes multiples d'une même structure de recherche (UMR, UR, UAR, ...), le directeur de structure devra classer les demandes par ordre de priorité. Les dossiers classés ex-aequo ne seront pas examinés.

Les crédits seront transférés à la structure de recherche du porteur de projet (cf Organisateur scientifique).

- Dans le cas d'une structure de recherche ayant la tutelle de l'Université de Montpellier, les crédits seront transférés directement à l'unité.
- Dans le cas d'une structure de recherche n'ayant pas la tutelle de l'Université, les crédits seront transférés après signature d'une convention de reversement avec l'organisme de tutelle qui aura été précisé dans le formulaire de demande.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Toute proposition d'atelier scientifique visant, au niveau du Pôle AEB, à réaliser (i) une animation scientifique transverse sur un thème d'intérêt ou de prospective ou (ii) un atelier/workshop visant à la structuration future d'un domaine d'intérêt pour le Pôle AEB.
- Atelier organisé entre le 15 février 2026 et le 31 décembre 2026.
- Atelier porté par un enseignant-chercheur, un chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire, membre d'une des structures de recherche rattachées à titre principal au Pôle AEB (liste des structures en page 4)
- Atelier se déroulant en présentiel en Occitanie Est ou en visioconférence
- Invitation d'intervenants de renommée régionale, nationale ou internationale
- Réduction de frais d'inscription et de participation éventuels pour les étudiants en master et doctorat

Dépenses éligibles :

- Contribution à l'organisation logistique de l'atelier
- Invitation d'intervenants de renommée régionale, nationale ou internationale
- Réduction de frais éventuels d'inscription pour les étudiants en master et doctorat

Ne sont pas éligibles :

- Les manifestations organisées par les doctorants ou associations d'étudiants et à destination exclusive d'un public d'étudiants
- Les séminaires de laboratoires



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Respect de la parité femme/homme : l'attention de tous est attirée sur la nécessité de favoriser la parité dans le comité d'organisation et dans les conférenciers invités au regard de la représentation nationale dans le domaine concerné (les indicateurs sont disponibles en pages 39 et 40 du [document du MESRI](#)).
- Impact scientifique et/ou de structuration et adéquation avec les thématiques du Pôle AEB
- Le montant du financement sera ajusté selon le nombre de participants et la portée de l'événement.

ENGAGEMENT DU PORTEUR

- Faire figurer le logo du Pôle AEB et de l'[Université de Montpellier](#) Programme d'excellence Isite dans tous les documents relatifs à la communication autour de l'atelier
- Faire parvenir au Pôle AEB (pole-aeb-dir@umontpellier.fr) au plus tard dans les 2 mois suivant l'atelier, un bilan financier et un court rapport selon le modèle transmis avec le courrier de notification. Ce bilan est obligatoire et pourra être utilisé dans les supports de communication de l'UM
- Avoir une attitude éco-responsable et limiter l'utilisation des objets publicitaires
- Respecter, dans le cadre de l'organisation de l'atelier, les valeurs et principes d'intégrité scientifique énoncés par la [charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#) et la [charte intégrité scientifique de l'UM](#)
- Veiller à ce que les organisateurs et participants prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.



CONTACT

pole-aeb-dir@umontpellier.fr

STRUCTURES DE RECHERCHE ELIGIBLES

ABSys	DIADE	IHPE	MEEB
AGAP Institut	DIASCOPE	INNOVATION	MoISA
AIDA	ECO&SOLS	IPSIM	OREME
AMAP	ECOTRON	ISEM	PECH ROUGE
Analyses	Forêts et Sociétés	ITAP	PHIM
ASTRE	G-EAU	LBE	QUALISUD
BioWooEB	GECO	LEPSE	Recyclage et Risque
CBGP	GM	LISAH	SELMET
CEFE	HortSys	Maraîchage	SENS
ChimEco	HSM	MARBEC	SPO
DGIMI	IATE	MIVEGEC	TETIS
			VASSAL